

CONTRAT MIEL 2024/25

entre

Damien Buray travaillant avec Julien Perrin, apiculteur. Exploitation : Apihappy Apiculture. 43 route de Beaudreville 91400 Gometz-la-Ville
Et M (Membre de l'AMAP, à jour de ma cotisation 2024/25)

Nom, Prénom : Adresse complète :

Courriel : Tel :

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP notamment :

Engagements de l'adhérent	Engagements du producteur
Préfinancer la production	Approvisionner régulièrement en produits de la ferme
Assurer 4 permanences de distribution durant la saison	Etre présent aux distributions
Gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences (vacances ...) aux livraisons	Accueillir les adhérents sur sa ferme au moins 1 fois par an
Respecter les statuts et le règlement intérieur de l'AMAP	Etre transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail

Objet du contrat : Miel et ses dérivés

Mode de production : Cette production artisanale de miel est réalisée à partir d'abeilles sélectionnées sur des critères de rusticité et d'adaptation à l'environnement local, seuls gages de la conservation d'une abeille autonome.

Termes du contrat : Par ce contrat d'achat, les adhérents s'engagent par leur commande sur la période considérée (voir tableau). Sur cette période, des commandes complémentaires peuvent être passées dans le cas où le producteur le propose aux tarifs de la vente en directe.

Désistement : En cas d'impossibilité de se rendre à une distribution, l'adhérent s'engage à trouver une personne pour prendre sa commande ou prévenir le référent s'il renonce à cette commande. A la fin de chaque distribution, toute commande non récupérée sera donnée aux associations solidaires contactées. **Rupture du contrat :** En cas de changement de situation empêchant l'adhérent de poursuivre son contrat, ce dernier s'engage à faire le maximum pour trouver une personne pouvant reprendre son contrat afin de préserver

le soutien apporté au producteur. Le référent ne restituera les chèques non encaissés qu'à réception des chèques de la personne qui reprendra la suite du contrat.

Rôle des coordinateurs (référents) : Ce sont des adhérents de l'AMAP qui s'engagent bénévolement au moins pour une année, à recueillir les contrats et les chèques, à synthétiser les commandes des adhérents et à transmettre le tout au producteur. Ils sont les « interlocuteurs privilégiés » du producteur pour la gestion des contrats, s'assurent du respect de ces contrats, recueillent auprès du producteur toutes les informations utiles aux adhérents sur la production, les éventuels aléas...Ils préparent les réunions périodiques entre les producteurs et adhérents. Ils organisent la visite annuelle sur l'exploitation.

			Distributions		
			17/10/24	12/12/24	13/02/25
	Miel 500g/pot	Miel 250g	Inscrire le NB et le montant Ex : 2x10€		
Miel de printemps	10,00 €				
Miel de Prémices d'été	10,00 €				
Miel de Forêt	10,00 €				
Miel de Sarrasin		6,00 €			
Miel de Lavande	8,00 €	6,00 €			
Miel d'été (Tournesol & Lavande)	10,00 €				
Miel de Thym		10,00 €			
Miel de Acacia	12,00 €				
Miel de fenouil		10,00 €			
Miel de coriandre	10,00 €				
Pollen225g	12,00 €				
	Préparation				
miel & gelée royale	13,50 €				
Miel & truffe125g	10,00 €				
Miel & morille125g	10,00 €				
28 Chocolats au miel	25,00 €				
Vinaigre au miel (50cl)	5,00 €				
Gelée royale 10g/pot	25,00 €				
Propolis pure	13,00 €				
	250g/sachet				
Boules Fourrées au miel	5,00 €				
Perle miel propolis	5,00 €				
Pastille au miel	5,00 €				
Bourgeon de sapin	5,00 €				
	Autre				
Bière blonde au miel de lavande 33cl	3,00 €				
Savon au miel	4,90 €				
Baume à lèvres	6,00 €				
Crème à main	10,00 €				
Cire 500g/sachet	15,00 €	25,00 €			
TOTAL Commande					

V2

Modalités de paiement :

Le présent contrat est à renvoyer au référent, signé en double exemplaire et accompagné de 3 chèques (1 par distribution) à l'ordre de : **SAS Apihappy**
Débités lors de chaque distribution.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur Julien PERRIN